

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2008

---

RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE CIVILE - (n° 433)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 3

présenté par  
M. Blessig, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 21 de cet article par les mots :

« initial ou aggravé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.